

PLAN DE FORMATION D'ENTREPRISE 2023¹ - MANUEL D'UTILISATION

1. Les entreprises avec délégation syndicale

Conformément à la réglementation de la CCT 'formation et innovation', il est stipulé que pour les entreprises avec délégation syndicale, la rédaction et la modification du plan de formation d'entreprise doivent être approuvées de manière paritaire. **Depuis 2016, le crédit-prime des entreprises disposant d'une délégation syndicale, ne peut être octroyé que sur base de plans de formation approuvés paritairement.**

- Afin de garantir une concertation de qualité sur les plans de formation d'entreprise, les discussions au niveau de l'entreprise, doivent être entamées **avant le 15 novembre** de l'année calendrier précédente.
- Si les partenaires ne parviennent pas à élaborer un plan de formation d'entreprise approuvé paritairement, les parties concernées au sein de ces entreprises peuvent bénéficier de l'assistance de Volta pour la rédaction de leur plan de formation d'entreprise.
- A défaut d'accord au niveau de l'entreprise, le projet de plan de formation d'entreprise, rédigé par l'employeur et tenant compte des observations des délégués syndicaux, est transmis à Volta.

Le plan de formation d'entreprise est introduit auprès de Volta **avant le 15 février 2023**, mais peut être modifié ou complété dans le courant de l'année civile. **Les modifications au plan de formation d'entreprise doivent également être approuvées paritairement.**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, si la délégation des travailleurs refuse d'approuver le plan de formation d'entreprise proposé par l'employeur, elle doit, dans un délai d'un mois à compter de la présentation du plan de formation d'entreprise au conseil d'entreprise, en indiquer les motifs par écrit dans un rapport à l'employeur. Le rapport est signé par les représentants de chaque syndicat qui refuse d'approuver le plan de formation proposé. Les motifs ne peuvent être liés qu'à la formation.

Si l'employeur, après de nouvelles consultations avec la délégation des travailleurs, ne peut accepter les raisons invoquées, il peut envoyer le rapport écrit de la délégation des travailleurs à sa fédération patronale dans les 14 jours suivant la consultation.

La fédération patronale soumet le rapport au Comité Exécutif de Volta. Le Comité Exécutif a le pouvoir d'approuver ou de rejeter le plan de formation de l'entreprise. La décision, qui doit être unanime, est prise dans les 30 jours suivant la soumission par la fédération patronale. Si aucun Comité Exécutif n'est prévu dans les 30 jours suivant la présentation du rapport, des discussions entre les membres du Comité Exécutif peuvent également avoir lieu par e-mail et/ou par téléphone.

¹ Comme stipulé dans la CCT 'formation et innovation', ces plans de formation d'entreprise doivent être soumis à Volta, qui les intégrera dans une analyse globale afin de mieux adapter son offre de formations au secteur.

2. Les entreprises sans délégation syndicale

Conformément à la réglementation de la CCT 'formation et innovation', il est stipulé que pour les entreprises sans délégation syndicale qui souhaitent élaborer un plan de formation d'entreprise, les partenaires au sein de celles-ci pourront bénéficier de l'assistance de Volta.

3. Trucs et astuces pour compléter le plan de formation de l'entreprise

www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/plan-de-formation-dentreprise

Thèmes	Opérateur de formation	Formation	Nombre d'heures	Nombre d'ouvriers	Type de formation	Période
Sécurité et/ou attestations	Volta					
	Autres					

Conseil : consultez également les formations de nos partenaires sur le site web de Volta !

Conseil : inscrivez-vous vos travailleurs à une formation non organisée par Volta ? N'oubliez donc pas d'introduire une demande de prime !

3.1. Thèmes

Une liste de tous les thèmes pour lesquels des formations peuvent être organisées.

3.2. Opérateur de formation

Vous pouvez choisir entre 'Volta' en tant qu'opérateur de formation et 'Autres' pour autres opérateurs de formation.

Consultez également les formations de nos partenaires sur le site web de Volta ! www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/formations/formation-en-partenariat

3.3. Formations

3.3.1. Formations Volta

- Pour plus de facilité, en tant qu'opérateur de formation, Volta a prévu un menu de sélection reprenant toutes les formations faisant partie de son offre.
- Pour plus de détails sur le contenu de ces formations, consultez le site internet www.volta-org.be/fr
- L'offre e-learning de Volta est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- Learnappy est une plateforme qui regroupe diverses sources d'apprentissage :
 - Courtes vidéos.
 - Dossier d'information téléchargeable (se rappeler et pratiquer).
 - Forum qui permet de communiquer avec le coach et les autres participants.
- Vous pouvez vous inscrire à ces formations via le site internet de Volta. Votre demande de prime est automatiquement prise en compte lors de l'inscription.

Attention ! Le plan de formation d'entreprise n'est pas un formulaire d'inscription.

Opérateur de formation	Formation	Nombre d'heures
Volta		
Autres		
Volta		

Cliquez ici pour choisir parmi la liste des formations Volta.

Formations de Volta
Choisissez parmi cette liste de formations Volta.

En cliquant sur cette flèche, vous obtiendrez un aperçu de toutes les formations Volta.

- L'ajout de lignes est permis si vous souhaitez encoder plusieurs formations.

3.3.2. Formations d'autres opérateurs de formation

Vous encodez les autres opérateurs de formation et les formations correspondantes, comme dans l'exemple ci-dessous.

Thèmes	Opérateur de formation	Formation
Sécurité et/ou attestations	Volta	
	Autres	
	Opérateur de formation X	Sécurité travail en hauteur

- L'ajout de lignes est permis si vous souhaitez encoder plusieurs formations.
- Pour les formations mentionnées dans ce tableau, vous devez toujours inscrire vos travailleurs directement auprès de l'opérateur de formation organisateur.
- N'oubliez pas d'introduire votre demande de prime via My Volta, après que la formation a eu lieu et au maximum 3 mois après la fin de la formation.

3.4. Nombre d'heures

3.4.1. Formations Volta

Il n'est pas nécessaire de compléter le nombre d'heures si vous sélectionnez une formation Volta.

3.4.2. Formations d'autres opérateurs de formation

Vous remplissez vous-même le nombre d'heures de formation, comme dans l'exemple ci-dessous.

Thèmes	Opérateur de formation	Formation	Nombre d'heures
Sécurité et/ou attestations	Volta		
	Autres		
	Opérateur de formation X	Sécurité travail en hauteur	8h

3.5. Nombre de travailleurs

Le nombre de travailleurs qui suivront la formation sélectionnée.

3.6. Type de formation

3.6.1. Formations Volta

Lors de la sélection d'une formation Volta, il n'est pas nécessaire de sélectionner un type de formation.

3.6.2. Formation d'autres opérateurs de formation

Vous pouvez choisir parmi :

- **Formation avec un formateur externe** : les formations avec un formateur externe sont celles où vous faites appel à un opérateur de formation externe, et donc également un formateur externe. Ces formations peuvent être organisées chez l'opérateur de formation ou dans votre entreprise.
- **Formation avec un formateur interne** : les formations avec un formateur interne sont celles que vous organisez en interne et dont le formateur est un membre du personnel.

En cliquant ici, vous obtenez les 2 types de formation.

Thèmes	Opérateur de formation	Formation	Nombre d'heures	Nombre d'ouvriers	Type de formation
Sécurité et/ou attestations	Volta				
	Autres				
	Opérateur de formation X	Sécurité travail en hauteur	8h	5	
	Opérateur de formation Y	Sécurité travailler avec échafaudage roulant	4h	3	Formation avec un formateur externe Formation avec un formateur interne

3.7. Période

La période probable durant laquelle les travailleurs suivront la formation indiquée. Quelques exemples :

- Mars 20xx
- Printemps 20xx
- Automne 20xx

POUR PLUS D'INFOS, CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER RÉGIONAL !